

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

NOVEMBRE 2013

SYNTHÈSE DE L'ATELIER INTRODUCTIF : QUESTIONS POUR LE DÉBAT PUBLIC



PRÉSENTATION DE L'ATELIER INTRODUCTIF

Le projet de Grand stade de rugby porté par la Fédération française de rugby et des collectivités territoriales de l'Essonne (Conseil général, Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, les villes de Ris-Orangis et Bondoufle) présente des opportunités importantes tant pour le monde du rugby que pour le territoire qui doit l'accueillir et suscite, comme tout projet d'ampleur, des interrogations générées par les enjeux qu'il représente.

L'atelier introductif du débat public avait pour objectif de mobiliser des personnes ressources (cf. la liste des participants à la fin du document) connues pour leur compétence dans les différents domaines qui concernent ce projet afin qu'elles apportent un éclairage sur le projet dans la perspective d'introduire et d'ouvrir le débat public.

Dans cet esprit, l'Atelier présentait une double finalité : éclairer les enjeux et les points clés du projet mis en débat (le projet de Grand Stade et son insertion urbaine) et recenser les points de controverse qu'il pouvait éventuellement susciter.

L'atelier introductif devait ainsi contribuer à enrichir le débat public à venir en aidant les participants aux réunions publiques à entrer dans la discussion avec la maîtrise d'ouvrage.

L'Atelier s'est déroulé selon le principe du forum ouvert, en trois temps. Un temps de présentation du projet de Grand stade de rugby par la maîtrise d'ouvrage, un temps d'identification des thématiques de discussion par les participants puis un temps de formulation des questionnements, thématique par thématique.

Cet Atelier n'était pas un débat contradictoire avec la maîtrise d'ouvrage mais une discussion entre experts de différentes spécialités.

SOMMAIRE

- **LE STADE, LA CULTURE DU RUGBY ET L'AVENIR DE CE SPORT > 2**
- **« BUSINESS PLAN » DU PROJET ET SES GRANDS EQUILIBRES EN FONCTIONNEMENT > 3**
- **FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION, INVESTISSEMENTS PUBLICS > 4**
- **LE STADE ET SES IMPACTS POUR LE TERRITOIRE > 5**
- **LE PROJET ET SES IMPACTS POUR LES HABITANTS > 6**
- **POUR COMPLÉTER LE DÉBAT > 7**
- **LA LISTE DES PARTICIPANTS > 8**

DÉBAT PUBLIC GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

LE STADE, LA CULTURE DU RUGBY ET L'AVENIR DE CE SPORT

La pratique du rugby est en plein essor¹⁹ dans le monde et en France²⁰.

Le Grand Stade permettrait à la FFR de disposer d'une enceinte comparable à d'autres grandes nations du rugby comme l'Angleterre ou le Pays de Galles. Grâce à ce nouveau stade multifonctionnel qui lui appartiendrait et lui permettrait d'organiser toute compétition sportive (féminine, jeune, régionales etc.), la FFR serait en mesure d'assurer le développement du rugby dans le cadre de ses missions de service public c'est-à-dire à la fois le XV de France et le rugby amateur²¹.



LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

RUGBY PROFESSIONNEL, RUGBY AMATEUR ET DÉVELOPPEMENT

- Concernant la relation entre la valeur ajoutée de cet équipement et les retombées sur le niveau amateur : quel est, s'il existe, le plan de redistribution des bénéfices liés à l'équipement vers le rugby amateur ?
- Dans quelle mesure les obligations de « rentabilisation » de l'équipement (équipe de France évoluant obligatoirement ou prioritairement à Paris sur les 15-20 prochaines années) s'accorderaient à la volonté de développement de la pratique sur l'ensemble du territoire français (du fait, notamment, de la fin des rencontres délocalisées) ?
- Comment est-ce que le maillage du territoire national en équipements de rugby est-il maintenu avec le Grand Stade ?

LE RUGBY FÉMININ ?

- Comment le rugby féminin est-il pris en compte dans le projet de la Fédération ?

Amateurs de rugby, amateurs de spectacles sportifs, évolution des attentes

- Comment cet équipement moderne cohabitera-t-il avec les attentes « traditionnelles » des spectateurs de rugby ? En quoi sera-t-il différent d'un grand stade de football ?
- La priorité constituée par les « hospitalités » ne risque-t-elle pas de créer de fait une distinction très importante entre les différents types de spectateurs dans le stade ?
- L'histoire montre que les enceintes sportives et les sports qu'elles abritent peuvent décliner (les hippodromes en sont un exemple) ; en quoi l'investissement dans le projet de Grand stade de rugby prend-il en compte une éventuelle évolution (voire un déclin) de ce sport ?
- Le projet de stade est très tourné vers les VIP, personnes physiques ou entreprises ; la présence massive des investisseurs privés dans le rugby qui va dans le sens de l'histoire pose question quant à la catégorisation des supporters aux clivages que ça pourrait induire. Est-ce que, dans le Grand stade, les supporters vont avoir les mêmes comportements ? Est-ce que l'on va drainer la même sociologie de supporters ?
- Comment va-t-on gérer cette diversité et pas au contraire créer des clivages dans ce stade ?
- Quelle segmentation des différents usagers et/ou clientèles (entre les places et les différentes catégories de loges) ? Quelle(s) offre(s) d'aménagement correspond(ent) à chaque catégorie ?

LES VALEURS TRADITIONNELLES DU RUGBY

- Est-il judicieux, en termes économiques et identitaires, d'envisager une transposition efficace du modèle des « débentures » dans le cas de la culture sportive française, sachant qu'il y a peu de précédents en France ?
- La croissance du rugby repose sur l'existence de valeurs intrinsèques ; peut-on envisager de commercialiser ces valeurs à long terme tout en s'assurant de leur pérennité ?
- Le projet dans son ensemble (stade, village des loisirs, activités diverses) est-il prévu dans le respect des valeurs du rugby, c'est-à-dire un accès à tous sans clivages sociaux ni territoriaux ?

19 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 18

20 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 21

21 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 17

« BUSINESS PLAN » DU PROJET ET SES GRANDS EQUILIBRES EN FONCTIONNEMENT

Prévu pour 2018, le Grand Stade de Rugby pourrait accueillir 82 000 places. Elle deviendrait alors l'arène la plus importante de France.

Avec son propre stade, la Fédération Française de Rugby accueillerait sans problème de calendrier toutes les rencontres internationales et les grands matchs du XV de France⁴. Il assurerait également de nouvelles rentrées financières, grâce notamment à la maîtrise complète des hospitalités⁵.

D'autant plus, que le projet de Grand Stade est une arène multi fonctionnelle qui pourrait accueillir des matchs de rugby, mais aussi des concerts et des manifestations de toutes sortes⁶ toute l'année.

Pour assurer son équilibre d'exploitation et générer un cashflow annuel de 10 millions d'euros après remboursement de l'emprunt, la FFR table sur 17 évènements par an, 11 matchs de rugby et 6 autres rendez-vous sportifs ou culturels.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA FFR

- *Le business plan présenté dans le DMO répond-il aux besoins de la FFR d'obtenir des moyens financiers nécessaires pour son développement dans les prochaines décennies ?*
- *Quels sont les besoins financiers de la FFR et leur destination ? En tenant compte du remboursement d'emprunt, le business plan tel qu'il est présenté dans le DMO n'induit-il pas le risque de baisse nette des revenus de la FFR pour les 20 prochaines années ?*

LES RESSOURCES ATTENDUES

- *Des précisions sur les hypothèses permettant de calculer ces recettes sont nécessaires. Ces revenus sont-ils intégralement fléchés sur l'exploitant du stade ? N'y a-t-il pas un partage de revenus avec les organisateurs ou co-organisateurs d'évènements ?*
- *Quelle est la base de calcul (en volume et en prix) des hospitalités ?*
- *La billetterie, les places : Combien de catégories ? A quels prix ? Selon quel volume ? Quelles priorités de vente ?*
- *Le naming : Quel est le montant envisagé ? Quelles est sa durée ? Quel est le calendrier sachant que le partenaire doit être identifié en amont ?*
- *Le snacking : Quel est le nombre de points de vente ? Quel est le prix moyen du panier attendu ?*
- *La programmation du village de loisirs comme le pôle d'excellence dédié au sport ne devraient-ils pas être précisés dès à présent ? Quels investisseurs sont pressentis ? Le village de loisirs prendra-t-il la forme d'un parc à thème ?*
- *Concernant le nombre de matchs annuel, quelle est la garantie des 11 matchs annoncés. Tous ne seront pas organisés par la fédération : comment est envisagée la répartition des recettes avec le co-organisateur ? Et quel est le nombre de matchs pouvant attirer 82 000 spectateurs ?*

LES CHARGES

- *Quelles sont les hypothèses de calcul des charges d'exploitation ?*
- *Quelles sont les hypothèses de calcul et quelle est la progression dans le temps des charges de maintenance et d'entretien ? Quelle est la prise en compte des aléas sur les équipements novateurs (toit ouvrant et pelouse amovible) ?*

LA CONCURRENCE AVEC D'AUTRES ENCEINTES

- *Quel impact du Stade de rugby sur le Stade de France et le développement de la Seine-Saint-Denis ?*
- *Quelle est la capacité du Grand stade de rugby à attirer des spectacles compte tenu de la localisation et des équipements en concurrence (Stade de France et Aréna 92 notamment) ?*
- *Quel sera le statut de la société (ad hoc ou de projet) qui exploitera le stade ? Quelles données ou études permettent de considérer que 6 à 9 autres évènements pleine jauge pourront être organisés dans le Grand stade de rugby ? Des contacts avec des producteurs ou des fédérations sportives ont-ils déjà été pris ?*

LA CAPACITÉ DU PROJET À ATTIRER DES SPECTATEURS CONSOMMATEURS

- *La construction d'un musée du sport est-elle susceptible d'attirer réellement du monde dans la durée ?*
- *Les supporters étrangers, notamment ceux des îles britanniques, ont l'habitude de venir passer le week-end à Paris à l'occasion des matchs et de sortir de la capitale pendant 2-3 heures pour assister aux matchs à Saint Denis pour revenir dans la ville et profiter de ses services, de ses spectacles, loisirs, etc. Est-ce que les supporters britanniques, mais aussi ceux qui viennent du sud ou de Bretagne, feront aussi facilement les allers et retours entre le stade et Paris ?*
- *Quel est le rôle du Grand stade de rugby pour l'attractivité d'entreprises, de grands évènements, de têtes de réseau dans différents domaines : sportif (comité olympique, par exemple), santé, culture, tourisme (au sens large) ainsi que pour l'image du territoire ?*
- *Pourquoi limiter la capacité du projet à 82 000 places étant donnée la pénurie de places et le développement du marché noir de billets ?*

4 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 31
5 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 25
6 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 27

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION, INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le coût de construction de ce stade est évalué à 600 millions¹ d'euros qui seraient financés entièrement par la Fédération française de rugby (FFR) donc de façon privée².

200 millions d'euros qui proviendraient des fonds propres de la FFR. Plusieurs origines possibles : sa trésorerie actuelle, un programme de «débentures³» ; l'appel à des partenaires financeurs (la FFR gardant la majorité) sont également envisagés.

400 millions d'euros seraient empruntés auprès des banques. D'après les termes de l'accord cadre qui lie la FFR aux collectivités locales, cet emprunt serait garanti par le Conseil Général de l'Essonne

dans le respect des règles nationales et/ou communautaires applicables et après délibération du Conseil général au regard de l'offre ferme de financement. Le « naming » qui associe une marque à un stade, pourrait permettre de réduire le montant de l'emprunt.

Le coût des ouvrages et aménagements de proximité nécessaires à l'accès au stade a été évalué par les collectivités locales en phase de candidature à 118 millions d'euros. Ces investissements seraient pris en charge par les collectivités locales (Région Ile-de-France, Conseil général et CAECE) dans le cadre du futur Contrat de projets Etat-Région (2014-2020).

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LE FINANCEMENT ET LA GARANTIE DES EMPRUNTS

- Le plan de financement du Grand stade de rugby fait apparaître, (page 26 du DMO) une baisse des produits d'exploitation sur cette période 2029-2033 : comment s'explique-t-elle ?
- A quel moment la garantie des emprunts, par le Conseil général, se déclencherait-elle et à quelle hauteur ?
- Est-ce qu'une collectivité territoriale a le droit et peut prendre le risque d'assurer le cautionnement d'emprunts aussi importants que ceux qui sont prévus par la maîtrise d'ouvrage ?
- Les « facteurs de risques » concernant le financement du Grand stade de rugby (p 29 du DMO) sont-ils tous identifiés ? A partir de quel niveau ces risques peuvent-ils empêcher la réalisation du projet ?

LE COÛT DE LA CONSTRUCTION

- Quelles assurances la maîtrise d'ouvrage, et particulièrement la FFR, compte-t-elle prendre pour éviter les dérives de coûts de construction ?

LES DÉBENTURES ET LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

- Quel est le régime fiscal des débentures ?
- Sachant qu'en Irlande, ce dispositif ne fonctionne plus, existe-t-il une alternative au programme de débentures si celui-ci ne fonctionne pas ?
- Est-ce que la FFR va pouvoir commercialiser suffisamment d'espaces de façon à générer un financement susceptible de financer son projet ?

LE FONCIER

- Quelle est la part du coût du foncier dans l'opération (achat terrain à France Galop et Axa) ?
- Quelles sont les conditions d'utilisation des terrains que pourrait acquérir la FFR au-delà des 3 hectares nécessaires pour le Grand stade ?
- La FFR souhaite-t-elle investir dans des opérations annexes liées à l'opération d'aménagement ? Si oui, lesquelles ?
- La collectivité a-t-elle anticipé la montée des valeurs foncières qui va se produire sur le territoire ?



LA CONCURRENCE AVEC LE STADE DE FRANCE

- Quelles incidences aura l'existence du Grand stade de rugby sur le Stade de France et notamment sur son équilibre financier ?

LE RÔLE DE L'ETAT

- Pourquoi l'Etat est-il absent d'un tel projet ?

1 Dossier des Maîtres d'Ouvrage p. 94

2 Dossier des Maîtres d'Ouvrage p. 29

3 Le programme débentures est, à l'image de ce qui se pratique dans les îles britanniques, un emprunt obligataire soumis au contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF), non rémunéré, d'un montant de 5 000 à 18 000 euros par titre, remboursé au bout de soixante ans maximum qui offrirait « un droit préférentiel à réservation » pour assister aux matchs du XV de France pendant 15 à 20 ans.

LE STADE ET SES IMPACTS POUR LE TERRITOIRE

Sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis, le Grand stade de rugby devrait occuper environ 18 ha sur un périmètre de projet de 133 ha, au cœur d'un nouveau projet urbain composé d'un village tourné vers les loisirs, la nature et le bien-être et d'un pôle d'excellence dédié à l'économie du sport et de la santé visant à fédérer les acteurs et les métiers de ce secteur comprenant des bureaux, commerces, l'hôtellerie, restauration, activités d'enseignement et de recherche⁷.

Les études réalisées à la demande du MO indiquent que ce projet d'aménagement accompagnant le Grand stade de rugby générerait à terme (10 ans après l'ouverture du stade), de 8 000 à 10 000 emplois⁸ sans compter les retombées commerciales, touristiques et fiscales

pour les collectivités locales, en renforçant l'image et l'attractivité internationale du territoire⁹.

L'implantation du Grand Stade sur le site de Ris-Orangis (Essonne) pose la question de son accessibilité qui doit combiner accès en transport en commun et par la route¹⁰. Les premières hypothèses de trafic et de flux se sont appuyés sur des estimations recueillies par la FFR lors de matchs de rugby organisés au Stade de France à St Denis¹¹.

Avec ce projet, la FFR se veut exemplaire pour s'intégrer dans son environnement¹², à proximité de la forêt de St Eutrope. La gestion des déchets et les choix énergétiques permettraient de limiter les rejets¹³.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

L'INSERTION URBAINE ET L'AMÉNAGEMENT

- *Quelles garanties pour qu'il y ait continuité et porosité entre le stade et l'espace environnant, par-delà les logiques de sécurité ? Comment s'insère ce projet dans son environnement proche ?*
- *Ce projet va s'intégrer dans un secteur où il y a énormément d'opérations de rénovation urbaine financées par l'ANRU¹⁴. Quelles conséquences aura l'implantation du Grand stade de rugby pour ces opérations ?*
- *Dans ce secteur, il y a beaucoup de projets (Val Vert, Croix Blanche, base aérienne de Brétigny, centre de Grigny...).* Comment l'opération d'aménagement relative au projet de Grand stade de rugby s'articule-t-elle, dans le temps, avec ces opérations de manière à éviter un phénomène de saturation du marché de l'immobilier ?
- *Ne faudrait-il pas un programme plus diversifié quant à ses fonctions et plus mixte intégrant activités mais aussi habitat, équipements ?*

L'EMPLOI

- *Comment faire correspondre les emplois qualifiés et les populations peu qualifiées ? Comment les activités économiques envisagées dans le cadre du projet peuvent-elles répondre à une demande émanant de la population locale ? Qu'est-il prévu en matière de GPCC¹⁵ territoriale et de formation) l'échelle locale ?*

L'ACCESSIBILITÉ

- *La gare RER et le quartier alentour : le projet de gare n'est-il pas une solution à ce projet de Grand Stade ? Ne faut-il pas prévoir le développement d'un quartier mixte directement autour de la gare RER ? Le quartier de la gare ne doit-il pas être mobilisé pour apporter des solutions au projet d'ensemble ?*
- *Est-ce que le Stade de France est la bonne référence pour déterminer le modèle d'accessibilité du Stade de rugby, notamment en termes de choix modal de déplacement ?*
- *Est-ce que la distance du site par rapport à Paris ne modifie pas en profondeur les modes d'accès et l'attractivité du stade ?*

LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- *Quelles solutions pour maintenir les continuités vertes et la biodiversité à l'échelle du territoire élargi ?*
- *Un plan de gestion de l'énergie, un plan pour limiter l'artificialisation des sols sont-ils prévus ?*
- *Comment va-t-on traiter les déchets générés par stade dans un département, l'Essonne, qui a déjà des difficultés à gérer ses propres déchets et à absorber ceux des départements de la petite couronne ?*

LE PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY ET LE MONDE DU SPORT

- *Le projet a-t-il ou sera-t-il conçu en discussion avec d'autres fédérations sportives ? Ne peut-on envisager, à l'occasion de la mise au point de ce projet de Grand stade de rugby, des partenariats innovants dans le monde du sport, avec d'autres fédérations ?*
- *Sur quelles données, quelles études, repose l'idée de créer un cluster sport à cet endroit précis ? Quelles traditions ou culture locales permettent de considérer qu'une telle implantation puisse trouver localement des fondements et des forces locales pour se structurer ?*

7 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 58-62

8 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 115

9 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 59 et p. 117

10 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 67

11 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 68. Ces études vont être poursuivies par la maîtrise d'ouvrage en relation avec le STIF et les opérateurs de transport afin notamment d'évaluer l'impact de l'implantation du Grand stade de la FFR au sud de l'Île-de-France et d'intégrer le Plan de mobilisation des Transports du quotidien, mis en œuvre par l'Etat et la Région Île de France depuis juillet 2013.

12 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 108

13 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 111

14 Agence nationale pour la rénovation urbaine

15 Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

DÉBAT PUBLIC GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

LE PROJET ET SES IMPACTS POUR LES HABITANTS

Le projet serait réalisé en tenant compte des besoins spécifiques des usagers¹⁶.

Par ailleurs, le projet viserait également à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants de son territoire, et plus largement à l'ensemble de son bassin de vie qui représente près de 500 000 habitants¹⁷.



LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LE PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY COMME MOTEUR DE L'ANIMATION LOCALE

- Comment le projet de Grand stade de rugby sera-t-il un lieu de vie ?
- Quel sera le rôle du Grand stade dans l'animation socio-culturelle et éducative locale ?
- Quelle accessibilité (de proximité) pour les habitants du territoire ? Comment et dans quelles conditions auront-ils accès au Grand stade ? Cet équipement sera-t-il un équipement de leur vie quotidienne ou un monument dans leur paysage ?
- L'offre d'équipements de loisirs sera-t-elle accessible aux populations des communes alentours compte-tenu de leur pouvoir d'achat ?
- Quel rôle les maîtres d'ouvrage souhaitent-ils / envisagent-ils de jouer dans l'animation de la vie locale ?

LA PRISE EN COMPTE DES ACTEURS LOCAUX

- Quelles attentes ont été exprimées par les habitants des villes concernées (Ris-Orangis, Bondoufle, Evry) ? Comment la maîtrise d'ouvrage les connaît-elle ? Quelles études ont été faites ?
- Quel(s) rôle(s) est attendu des acteurs du territoire vis-à-vis du projet de Grand stade de rugby (associations, clubs sportifs, santé, éducation) ? Quelles interactions sont envisagées avec eux ?

- Est-ce que les associations sportives des différentes villes concernées ont été consultées pour savoir comment elles pourraient bénéficier du Grand stade et des installations prévues à ses abords ?
- Le Grand stade va-t-il créer un réseau associatif, un réseau culturel, un réseau social qui va permettre de le faire fonctionner en continu, à l'image des grands stades internationaux ?
- Comment le projet intègre-t-il les dimensions sport et santé (lutte contre la sédentarité, les ALD¹⁸, les inégalités sociales et territoriales en matière de santé) ?
- Est-il prévu que le Grand stade de rugby joue un rôle dans le développement de la pratique sportive chez les séniors et pérenniser la perte d'autonomie et comment ?

LA GESTION DES FLUX ET DES NUISANCES

- Qu'en est-il de la gestion des flux (de ceux qui travaillent, de ceux qui assistent à un match, de ceux qui pourraient habiter), de la sécurité entre les différents types d'usagers ?
- Qu'est-ce qui est prévu pour la prévention et la gestion des nuisances ?
- Comment le projet peut-il prendre en compte l'évolution des pratiques sportives et de l'utilisation des enceintes sportives ?
- Comment gérer les flux de piétons et le conflit entre piétons et véhicules particuliers les jours de match ?

L'ACCESSIBILITÉ

- Des mesures d'accompagnement spécifiques sont-elles prévues pour acheminer des publics spécifiques (athlètes, supporters...) ?
- Le maître d'ouvrage a-t-il anticipé les conditions d'accès au stade pour une manifestation le vendredi soir ou le samedi soir ?
- Le réseau routier est-il vraiment adapté pour la desserte du stade, notamment en soirée en semaine ?
- Sachant que dans le packaging proposé aux VIP doit figurer une place de parking proche du stade, la création de parking est-elle suffisamment dimensionnée ?
- L'offre de stationnement est-elle vraiment adaptée aux déplacements tels qu'ils vont se produire (habitudes locales, ...) ?

POUR COMPLETER LE DEBAT

Les discussions entre les personnes ressources pendant l'Atelier introductif font apparaître des questions qui interrogent parfois l'opportunité mais surtout conditionnent la faisabilité et la réussite de ce projet sur le court, moyen et long terme.

LA GOUVERNANCE

Le projet mobilise un grand nombre d'acteurs, au-delà de la maîtrise d'ouvrage. Ils se situent à des échelles différentes, du niveau le plus local (les habitants des communes concernées) au niveau international (la fédération internationale de rugby et les fédérations des différentes nations, mais aussi les supporters, les joueurs, etc.). Comment, à propos de ce projet, ces acteurs entrent-ils en relation les uns avec les autres ? Qui assure le lien entre eux aux différents moments de l'élaboration et de l'éventuelle mise en œuvre du projet ?

Est-ce que le projet va être gouverné, régulé, coordonné ? Conflit ou coopération, les modalités de gouvernance du projet se posent entre les différentes catégories d'acteurs : maîtrise d'ouvrage, habitants, contribuables, élus, opérateurs économiques, autres fédérations sportives, etc..

LE TEMPS

Le temps peut être appréhendé d'un double point de vue. Celui de la mise en œuvre et celui du fonctionnement.

Un tel projet, s'il voit le jour, est nécessairement un projet de très long terme : il doit nécessairement anticiper les changements à venir concernant l'utilisation des ressources, la question de la réversibilité et celle de l'équité. C'est le temps du développement durable : le projet conçu en 2013 sera-t-il adaptable dans le temps ? L'investissement réalisé entre 2015 et 2018 sera-t-il obsolète en 2035 ou, au contraire, pourra-t-il intégrer les nouvelles normes et les nouvelles conditions d'exploitation ?

Enfin, le débat aura à prévoir les conditions par lesquelles se poursuit le dialogue avec les citoyens. Il conviendra de ne pas engluer les observations du débat public dans la multiplicité des concertations induites par les changements de documents d'urbanismes, les contraintes réglementaires nationales ou européennes.

LA LISTE DES PARTICIPANTS

AGNÈS ANKRI	<i>Architecte - Direction urbanisme</i>	VILLE DE MARSEILLE
FOUAD AWADA	<i>DGA</i>	IAU – ILE-DE-FRANCE
ERIC BÉRARD	<i>Urbaniste, ex SERM Montpellier</i>	
JEAN-PIERRE BLAT	<i>Directeur général</i>	COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
FRÉDÉRIC BOLOTNY	<i>Economiste du sport</i>	
DIDIER BRISEBOURG	<i>Animateur</i>	ATTAC CENTRE ESSONNE
PIERRE CHAIX	<i>Professeur</i>	UPMF GRENOBLE
VINCENT CHARLOT	<i>Maître de conférences</i>	UNIVERSITÉ PAUL SABATIER
PHILIPPE CLAYETTE	<i>Chargé de mission</i>	UNION RÉGIONALE CFDT ILE-DE-FRANCE
CHRISTIAN DELFOUR	<i>Secrétaire général</i>	DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
PHILIP DINE	<i>Project leader</i>	UNIVERSITÉ DE GALWAY (IRLANDE)
MICHEL DUFRAISSE	<i>Maire-adjoint</i>	NANCY
JULIEN FUCHS	<i>Maître de conférences</i>	U BRETAGNE OCCIDENTALE
LAURENT GUÉTARD	<i>Directeur du développement</i>	IMAPS (MUTUALITÉ)
GUILLAUME HÉBERT	<i>Urbaniste</i>	UNE FABRIQUE DE LA VILLE
YVONNICK LE LAY	<i>Maître de conférences</i>	RENNES 2
JEAN-LUC LOIGNON	<i>Directeur administratif, financier et RH - gestionnaire du stade</i>	(ASM) CLERMONT
DENIS NAVIZET	<i>Manager général</i>	CLUB DE RUGBY DE MONTPELLIER
JEAN-FRANÇOIS PAUX	<i>Responsable secteur salles de spectacle</i>	CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON ET DES VARIÉTÉS
AGNÈS POPELIN	<i>Membre du CA</i>	FNE ILE-DE-FRANCE
BERTRAND ROUZEAU	<i>Urbaniste</i>	
ANNE SAOUTER	<i>Anthropologue</i>	
NATHAN STARKMAN	<i>Urbaniste, ancien directeur agence d'urbanisme de Lille</i>	
IVAN TIXIER	<i>Chargé de projets transports publics</i>	STIF
JORIS VINCENT	<i>Maître de conférences</i>	UNIVERSITÉ LILLE 2



POUR CONTACTER LA CPDP :

Commission Particulière du Débat Public / Grand Stade de Rugby
52, boulevard de Sébastopol
75003 Paris

Tél : 01.73.02.82.85
grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>
[f](#) [grandstaderugby.debatpublic](#) [t](#) [@gdstaderugby_dp](#)

PERMANENCES :

La CPDP est ouverte de 10h à 12h et de 15h à 17h,
les lundi, mardi, mercredi et vendredi.